

Note explicative pour le prochain conseil

Concerne : Demande d'emplacement PMR

Une solution est proposée par rapport à la situation actuelle, déplacer le panneau E9 existant et le placer à la limite de propriété entre les habitations et y insérer une flèche à gauche et à droite et effectuer un marquage routier longitudinal à l'habitation (perpendiculairement étant impossible vu le rétrécissement de l'espace public disponible).